

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue par vidéoconférence, le **jeudi, dix-huitième jour du mois de mars deux mille vingt-et-un (18 mars 2021), SEIZE HEURES (16 H)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2021-03-5149

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2021
5. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
6. Octroi du contrat d'achat d'un véhicule utilitaire — DDP-2021-174
7. Fourniture et installation de capotins extérieurs sur le bâtiment de Récupération Mauricie — DDP-2021-181
8. Fourniture d'une excavatrice hydraulique pour le LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-879)
9. Contrat pour le tractage de remorques-citernes de boues de fosses septiques (OS-884)
10. Contrat pour le traitement et la valorisation des branches reçues aux écocentres de la RGMRM (OS-885)
11. Préparation documentaire pour une demande de modification de certificat d'autorisation pour le site d'enfouissement de St-Étienne-des-Grès — DDP-2021-178

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

12. Demande de prix d'ingénierie pour le recouvrement partiel de la cellule 5, phase 1 au LET de Saint-Étienne-des-Grès — DDP-2021-177
13. Achat de 24 conteneurs à chargement avant de 6 verges cubes pour la collecte des matières recyclables dans les ICI et/ou installations de la Régie (écocentres) — DDP-2021-182
14. Tractage des remorques à plancher mobile pour les écocentres — DDP-2021-183
15. Autres sujets
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole pour utiliser à une fin autre que l'agriculture une portion de 10,9 hectares (ha) du lieu d'enfouissement technique de Champlain
 - Contrat d'achat-vente de biogaz
 - Bail permettant l'installation d'une unité d'épuration de biogaz au LET de Saint-Étienne-des-Grès
 - Autorisation de cession du contrat de services conclu avec Énergir à l'entreprise Waga Energy Canada inc.
 - Amendement à l'entente en contrepartie des services municipaux pour le site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès conclu avec la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en 2015
 - Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5150

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
18 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 18 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5151

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de mars 2021, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-03-5152

**OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT D'UN VÉHICULE
UTILITAIRE — DDP-2021-174**

ATTENDU les prix soumis suite à la demande de prix DDP-2021-174 pour l'achat d'un véhicule utilitaire :

Entreprises	Prix
Agritex St-Célestin	31 448,00 \$
Kubota Victoriaville	31 824,85 \$
Groupe Lafrenière tracteurs	31 079,17 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2021-174 pour l'achat d'un véhicule utilitaire à l'entreprise *Groupe Lafrenière tracteurs*, selon les termes et conditions de la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5153

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE CAPOTINS
EXTÉRIEURS SUR LE BÂTIMENT DE RÉCUPÉRATION
MAURICIE — DDP-2021-181**

ATTENDU les prix soumis suite à la demande de prix DDP-2021-181 pour la fourniture et l'installation de capotins extérieurs sur le bâtiment de Récupération Mauricie :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Construction Lavigne & Baril	44 000,00 \$
Construction CMA	N/A
Therrien entrepreneur général	N/A

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2021-181 à l'entreprise *Construction Lavigne & Baril*, selon les termes et conditions de la demande de prix

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-03-5154

**FOURNITURE D'UNE EXCAVATRICE HYDRAULIQUE
POUR LE LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-879)**

ATTENDU les travaux nécessitant l'intervention d'une excavatrice hydraulique au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès ;

ATTENDU le processus d'appel d'offres public ;

ATTENDU les soumissions déposées dans le cadre de cet appel d'offres :

Entreprises	Prix soumis (taxes en sus)
Toromont Cat	399 111,00 \$
Équipement SMS (Komatsu)	372 600,00 \$
Longus Québec (8348871 Canada inc.) (CASE)	391 625,00 \$
BRANDT (John Deere)	446 400, 00 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-879, pour la fourniture d'une excavatrice hydraulique pour le LET de Saint-Étienne-des-Grès à l'entreprise Équipement SMS, au montant de 372 600, 00 \$, selon les termes et conditions prévus au devis.

Il est également résolu d'autoriser le financement de cette excavatrice hydraulique au moyen d'un crédit-bail avec la Banque Royale et d'en informer l'entreprise Équipement SMS.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5155

**CONTRAT POUR LE TRACTAGE DE REMORQUES-
CITERNES DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (OS-884)**

ATTENDU que la Régie utilise des citernes dans le cadre des opérations du service de vidange des boues de fosses septiques ;

ATTENDU que la Régie est propriétaire desdites citernes ;

ATTENDU la seule soumission déposée suite à l'appel d'offres public :

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Entreprises	Option 1 an	Option 2 ans	Option 3 ans
J. Y. Martel Transport inc.	90 927,00 \$	173 544,00 \$	257 823,00 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-884, pour le tractage de remorques-citernes de boues de fosses septiques, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise J. Y. Martel Transport inc., pour une durée de 3 ans, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5156

**CONTRAT POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION
DES BRANCHES REÇUES AUX ÉCOCENTRES DE LA
RGMRM (OS-885)**

ATTENDU la nécessité de valoriser les branches reçues dans les écocentres de la RGMRM ;

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres public :

Entreprises	1 an Coût par tonne (taxes en sus)	2 ans Coût par tonne (taxes en sus)
Bellemare Environnement	45,00 \$	46,50 \$
Enfouibec	45,00 \$	46,00 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-885 pour le traitement et la valorisation des branches déposées aux écocentres à l'entreprise Enfouibec, pour une durée de 2 ans selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-03-5157

**PRÉPARATION DOCUMENTAIRE POUR UNE DEMANDE
DE MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS — DDP-2021-178**

ATTENDU la nécessité de faire une demande de modification de certificat d'autorisation pour le site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès ;

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Tétra Tech QI inc.	82 415,84 \$
Groupe Alphard	74 750,00 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2021-178 pour la préparation documentaire pour une demande de modification de certificat d'autorisation pour le site d'enfouissement de St-Étienne-des-Grès à l'entreprise Groupe Alphard, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5158

**DEMANDE DE PRIX D'INGÉNIEURIE POUR LE
RECOUVREMENT PARTIEL DE LA CELLULE 5, PHASE 1
AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS — DDP-2021-177**

ATTENDU la nécessité de faire le recouvrement partiel de la cellule 5 du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès ;

ATTENDU le prix soumis suite à une demande de prix :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Tétra Tech QI inc.	45 356,40 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Chenau, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2021-177 pour les besoins en ingénierie pour le recouvrement partiel de la cellule 5, phase 1 pour le site d'enfouissement de St-Étienne-des-Grès à l'entreprise Téra Tech Qi inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5159

**ACHAT DE 24 CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT DE
6 VERGES CUBES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES
RECYCLABLES DANS LES ICI ET / OU LES INSTALLATIONS
DE LA RÉGIE (ÉCOCENTRES) — DDP-2021-182**

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de conteneurs pour effectuer la collecte sélective dans les ICI et les écocentres de la Régie ;

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Les contenants Durabac inc.	55 320,00 \$
Soudure JM Chantal inc.	65 928,00 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2021-182 pour l'achat de 24 conteneurs à chargement avant de 6 verges cubes pour la collecte des matières recyclables dans les ICI et les écocentres de la Régie à l'entreprise *Les contenants Durabac inc.*, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5160

**TRACTAGE DES REMORQUES À PLANCHER MOBILE
POUR LES ÉCOCENTRES — DDP-2021-183**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour le tractage des remorques à plancher mobile pour les écocentres :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
J.Y Martel Transport inc.	82 912, 50 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2021-183 pour le tractage des remorques à plancher mobile pour les écocentres à l'entreprise *J. Y. Martel Transport inc.*, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5161

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE POUR UTILISER À UNE FIN
AUTRE QUE L'AGRICULTURE UNE PORTION DE
10,9 HECTARES (HA) DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE DE CHAMPLAIN**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Régie, une demande à la Commission de protection du territoire agricole pour utiliser à une fin autre que l'agriculture une portion de 10,9 hectares (ha) du lieu d'enfouissement technique de Champlain.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document afférent à cette demande.

Les secteurs concernés par la demande sont une partie des lots 4 505 403, 4 505 404 et 4 505 408 du cadastre du Québec, d'une superficie totalisant 9,7 hectares, ainsi que le lot 4 504 120 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1,2 hectare.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5162

CONTRAT D'ACHAT-VENTE DE BIOGAZ

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le président ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer un contrat d'achat-vente de biogaz substantiellement conforme au projet daté du 17 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-03-5163

**BAIL PERMETTANT L'INSTALLATION D'UNE UNITÉ
D'ÉPURATION DE BIOGAZ AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer un bail de loyer *hypernet* ou *triple net* permettant l'installation d'une unité d'épuration de biogaz au LET de Saint-Étienne-des-Grès. Ce loyer sera établi selon la juste valeur locative, et ce, telle qu'évaluée par un évaluateur agréé du Québec.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document afférent à ce bail.

Le bail à loyer *hypernet* ou *triple net* signifie que le locataire est responsable de l'ensemble des coûts d'exploitation du bâtiment, incluant les réparations et l'entretien. Ce type de bail est généralement utilisé pour les propriétés industrielles.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5164

**AUTORISATION DE CESSION DU CONTRAT DE SERVICES
CONCLU AVEC ÉNERGIR À L'ENTREPRISE WAGA
ENERGY CANADA INC.**

ATTENDU la résolution 2021-02-5144 adoptée le 18 mars 2021 portant sur la cession du contrat d'achat-vente de GNR conclu avec Énergir ;

ATTENDU qu'il est également requis de céder le contrat de services D_R conclu avec Énergir à l'entreprise Waga Energy Canada inc. ;

ATTENDU qu'il est aussi requis de céder toute entente de subvention ou toute entente d'application d'une subvention conclue avec Énergir à l'entreprise Waga Energy Canada inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de demander à Énergir de consentir à la cession du contrat de services D_R à l'entreprise Waga Energy Canada inc.

Il est également résolu de demander à Énergir de consentir à la cession de toute entente de subvention ou toute entente d'application d'une subvention conclue avec Énergir à l'entreprise Waga Energy Canada inc.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer avec l'entreprise Énergir et avec l'entreprise Waga Energy Canada inc. tout document afférent à la présente résolution ainsi qu'à la résolution 2021-02-5144 adoptée le 18 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5165

**AMENDEMENT À L'ENTENTE EN CONTREPARTIE DES
SERVICES MUNICIPAUX POUR LE SITE
D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DE-GRÈS
CONCLU AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS EN 2015**

ATTENDU l'entente en contrepartie des services municipaux pour le site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès conclu avec la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en 2015 via l'adoption de résolution 2015-03-4396 par la Régie et l'adoption par la Municipalité de la résolution 2015-04-14 ;

ATTENDU que la méthode d'estimation de l'évaluateur mandaté par la MRC de Maskinongé pour évaluer la valeur des bâtiments du LET de Saint-Étienne-des-Grès est équivalente à la méthode utilisée par la firme Immovex Évaluateurs Agréés inc. mentionnée dans la résolution 2015-03-4396 ;

ATTENDU que l'article 206 de la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Régie de conclure une entente (ou d'amender une entente) en vertu de laquelle la Régie s'engage à payer à la municipalité hôte une somme d'argent en contrepartie des services municipaux dont bénéficie le site d'enfouissement ;

ATTENDU que la Régie est disposée à amender l'entente conclue en 2015 avec la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ;

ATTENDU que la Régie consent donc à amender l'entente conclue en 2015 afin qu'un montant correspondant à 1 % de la valeur des bâtiments soit calculé sur la base d'une année civile et versé annuellement, et ce, sous réserve que les montants payables annuellement soient déterminés en fonction du rapport de l'évaluateur agréé mandaté par la MRC de Maskinongé ;

ATTENDU que la Régie consent à ce que l'amendement à l'entente de 2015 soit rétroactif au 1^{er} juin 2019 ;

ATTENDU que la Régie consent à ce que les montants payables soient indexés annuellement à compter du 1^{er} janvier 2022 d'un pourcentage égal à l'augmentation annuelle, le cas échéant, de la valeur au rôle des immeubles de la catégorie des immeubles commerciaux de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de demander à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de consentir, par résolution, à l'amendement de l'entente de 2015 décrit au préambule de la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier ou la directrice des finances et trésorière ou le directeur général à signer tout document afférent à la présente résolution et à verser à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès toute somme afférente.

Adoptée à l'unanimité

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

L'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Régie adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière, de plus, ce règlement de gestion contractuelle n'a pas été amendé depuis son adoption.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-03-5166

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu de lever l'assemblée à seize heures neuf minutes (16 h 9).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE